



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations classées

Question écrite n° 74341

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté, avec intérêt, la constitution, sous son autorité, d'un groupe de travail « chargé de réfléchir aux conséquences à tirer de la catastrophe de Toulouse en matière de sécurité au travail », en novembre 2001, dont les premières propositions étaient prévues pour le 10 décembre et les conclusions définitives pour le 15 février 2002, demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser l'état actuel des propositions relatives à l'évaluation des risques, dont un décret récemment paru définissait le cadre des obligations des entreprises. Le groupe de travail devait en préciser les termes concrets « alors que ce chantier modifie la vie des entreprises », selon les informations de son ministère.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74341

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1491